

SAINT-SAIRE

CONSEIL NATIONAL
Village Fleuri
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS



La Gazette de Saint-Saire



Février 2020





SOMMAIRE

Édito	Page 3
Infos Pratiques	Page 4
Vie du village	Page 6
Actions sociales.....	Page 11
Comité des Fêtes	Page 12
AC3S	Page 14
Club des Épis d'Or	Page 15
Conseil Municipal du 25 juin 2019.....	Page 16
Conseil Municipal du 10 septembre 2019	Page 19
Conseil Municipal du 15 octobre 2019	Page 21
Conseil Municipal du 5 novembre 2019.....	Page 26
Récré	Page 28





ÉDITO

Bonjour à toutes et à tous,

En ce début d'année, permettez-moi de vous présenter mes vœux les plus sincères de santé, et de bonheur pour vous-même, vos familles, vos proches, mes vœux de réussite dans vos activités et projets.

Quelques nouvelles sur la vie de notre village ...

Travaux 2019 : La remise en état des logements continue, le prochain logement sera loué en mars. La chaussée et le busage du chemin de la Vallée ont été réalisés, ainsi que la restauration de la Ruelle à Cats. La signalétique dans le centre bourg a été revue. La peinture de la seconde classe a été faite ainsi que la remise en état des marches. Un lampadaire a été installé au carrefour de l'Impasse du Dambec pour les collégiens et les lycéens qui prennent le car.

Un évènement s'est produit qui restera dans nos mémoires. En effet, l'inquiétude est passée ce 26 septembre sur notre territoire après l'incendie de l'usine Lubrizol. D'autant plus que nous étions en manque d'information. Cet accident, dont le retentissement a été particulièrement fort, met en lumière plusieurs problématiques comme la communication de crise, les risques sanitaires, les risques pollution...

Des retombées de suie ont été visibles à divers endroits de la commune. Des analyses des sols ont été réalisées sur la commune mais je n'ai pas les résultats à l'heure actuelle.

Ce début d'année a commencé par la traditionnelle cérémonie des vœux. Bonheur, réussite et santé vous ont été adressés très sincèrement et bon nombre d'entre vous ont partagé cet après-midi convivial.

Encore merci au comité des fêtes qui a offert la galette des rois et le pétillant.

En vous souhaitant une bonne lecture,

*Maryse Duval,
Maire*

OUVERTURE DE LA MAIRIE

- ☛ Le mercredi de 17h à 19h
- ☛ Le samedi de 10h à 12h

Les élus reçoivent également sur rendez-vous en dehors des permanences.

N'hésitez pas à appeler en mairie au 02 32 97 07 80, envoyer un mail mairie.saint-saire@orange.fr ou appeler Mme le Maire au 06 70 19 66 98.

L'agence postale est ouverte du lundi au jeudi de 9h à 10h30 et le samedi de 9h à 10h45.



LISTE ÉLECTORALE

Pour pouvoir voter lors des [élections municipales des 15 et 22 mars 2020](#), il est possible de s'inscrire jusqu'au **7 février 2020**.

L'inscription sur les listes électorales s'effectue auprès des mairies.

- La démarche peut être réalisée **sur place**.
- Il est également possible de s'inscrire en envoyant une demande par **courrier postal**. Les inscriptions peuvent également être déposées **en ligne**, via www.service-public.fr.



Pour s'inscrire sur les listes électorales, il est nécessaire de :

- ☛ Compléter le formulaire cerfa 12669 02, téléchargeable en ligne ou disponible en mairie
- ☛ Fournir une pièce d'identité permettant de justifier sa nationalité (carte nationale d'identité ou passeport)
- ☛ Présenter un justificatif de domicile

RECENSEMENT

Le recensement **est obligatoire**, pour les garçons et les filles dans les 3 mois suivant l'anniversaire de leur 16 ans. Ils doivent s'inscrire à la mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. Cette démarche permet de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. Il est également nécessaire pour s'inscrire aux examens et concours et au permis de conduire.



CARTE D'IDENTITÉ— PASSEPORT

Depuis le 15 mars 2017, la mairie n'est plus habilitée à réaliser les demandes de cartes d'identité. Il faut vous présenter aux mairies de Neufchâtel en Bray, Forges les Eaux, ... Il en est de même pour les **passesports**. Informations sur le site www.service-public.fr.

Le renouvellement de la carte d'identité qui reste gratuite, est soumis à un droit de timbre de 25 € si le précédent titre n'est pas restitué au moment du dépôt du dossier.

Les cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont valables 5 années supplémentaires sans nouvelle démarche pour les personnes majeures. Cependant, si vous devez voyager à l'étranger une nouvelle carte d'identité sera nécessaire.

SORTIE DES MINEURS DU TERRITOIRE NATIONAL

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur quittant le territoire national sans un représentant légal doit justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale. Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire, le CERFA °15646*01 est disponible sur le site www.service-public.fr. Pour ceux qui le souhaitent, ces imprimés sont disponibles en mairie.

SÉANCES DE VACCINATIONS GRATUITES

Conseils, informations sur les vaccinations, y compris celles du voyageur

Vaccination

FAITES LE POINT !

Vaccins adultes

Vaccins enfants + 6 ans

Protégez-vous, protégez votre entourage, protégez les personnes fragiles.

Le centre médico-social organise des séances de vaccination gratuite et ouverte à toute personne de 6 ans et plus

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent

Munissez-vous de votre carte vitale

Médecin vaccinateur : Dr GANIER

Les mardis

10 Décembre 2019
11 Février 2020
14 Avril 2020 (14h-15h)
09 Juin 2020

CMS de NEUFCHATEL EN BRAY
6, rue Jean Jaurès
☎ 02.76.51.64.11

de 17h à 18h

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

- Stéphanie Béney, 150 Route de Sommery (02.35.93.96.89)
- Magali Collard, 2580 Route de Sommery (02.35.93.54.66)
- Ludivine Hedin, 146 Route de la Sablière (06.56.84.36.48)
- Bénédicte Leroy, 725 Route de la Sablière (06.12.65.08.47)
- Brigitte Letrésor, 921 Route de la sablière (06.81.21.02.27)
- Sylviane Loisel, 113 Rue du Moulin (02.35 .93. 62. 15)
- Marie-Hélène Pombo, 1 Impasse du Dambec (02 35.93.81.58)
- Marinette Richer-Balavoine, 83 Route de la Côte Pavée (02.35.94.73.85)
- Mylène Santais, 2841 Route de Sommery (06.28.30.60.15)
- Christine Simon, 45 Route de la Croix des Mazis (02 32 97 06 92)



CÉRÉMONIE DES VŒUX DU 12 JANVIER



TRAVAUX

Nous avons profité des vacances d'été pour faire la peinture de la salle de classe de Mme Prévost. Comme vous pouvez le voir c'était nécessaire.



Les marches donnant accès à la mairie et aux salles de classes ont également été remises en état.

Merci à M. Thomas qui a gentiment rénové notre logo apposé sur le mur de la Mairie.





MARIAGES

Le 13 juillet 2019, a été célébré le mariage de Emilie Relier et Benjamin Sahut.
Emilie est employée communale à Saint-Saire.



FÉLICITATIONS AUX JEUNES MARIÉS ET À LEURS FAMILLES.

BIENVENUE AUX PETITS SAINT-SALVIENS

- ☺ Alice Lecomte, le 26 août 2019
- ☺ Jade Gaillet, le 23 novembre 2019



FETE DES VOISINS

Les habitants du Chemin des Aulnes, ont partagé un repas entre voisins.
Les sourires et la gaieté étaient au rendez-vous.
Bravo pour cette belle initiative!!!



ILS NOUS ONT QUITTÉ

- Le 2 décembre 2019 : Mme Martine Pierrette épouse Ducrocq
- le 21 décembre 2019 : M. Michel Lamulle
- Le 30 décembre 2019 : M. Jacques Gueffier

Toutes nos condoléances aux familles.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Par son assemblée générale du 28 septembre 2019, Henri Jue a été élu trésorier de l'association.

L'association a décidé à l'unanimité de fusionner avec Nesle-Hodeng au 1er janvier 2020. Merci à Jean-Pierre Brennetuit qui a œuvré pour perpétuer le souvenir des « copains ».

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019



Le 11 novembre 2019, les anciens combattants, les conseillers municipaux et les habitants des communes de Nesle-Hodeng, Bouelles et Saint-Saire se sont retrouvés, comme ils le font pour toutes les cérémonies commémoratives, afin d'honorer la mémoire de tous les morts pour la France et célébrer la paix.

Tout le monde s'est retrouvé pour le verre de l'amitié, offert par les anciens combattants de Bouelles.

Les anciens combattants de Saint-Saire ont ensuite partagé un repas au Quai Gourmand.

SPECTACLE DE NOËL AU SIVOS DE LA BÉTHUNE



Les enfants scolarisés au SIVOS de la Béthune ont assisté au spectacle de fin d'année à la Salle des Loisirs de Saint-Saire.

Ensuite, chaque école a pu partager le repas de Noël. Le père Noël a gâté chaque enfant lors de sa visite.

PLANTEZ DES HAIES

Le SMBV ARQUES vous accompagne pour la plantation de haies. N'hésitez pas à le contacter.

PLANTEZ DES HAIES
Préservez le bocage

LE SMBV ARQUES VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PROJET DE **PLANTATION DE HAIES**

QUI ?
AGRICULTEURS PARTICULIERS
COLLECTIVITÉS
AYANT UN PROJET DE PLANTATION DE HAIES DE + DE 100 MÈTRES EN ZONE RURALE*

COMMENT ?
EN VOUS PERMETTANT D'OBTENIR DES FINANCEMENTS SUR LA FOURNITURE (PLANTS, PALLAGES ET PROTECTION)

POURQUOI ?
LES HAIES SONT ESSENTIELLES POUR :
L'EAU, LE SOL, L'ÉLEVAGE,
L'ÉNERGIE, LE CLIMAT,
LA BIODIVERSITÉ,
LE PAYSAGE.

* INFORMATIONS & CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :
SMBV ARQUES 02 35 17 95 30
info@smbvarques.fr www.smbvarques.fr

CRUES DE DÉCEMBRE ET LES CONSÉQUENCES





INTERVIEW D'UN NOUVEL ENTREPRENEUR DU VILLAGE

Comment vous appelez-vous ?

Je suis Alexandra Panthou, j'ai appelé mon entreprise « Parenthèse Idéale »

Depuis combien de temps êtes-vous à Saint-Saire ?

Depuis environ 3 ans mais mon entreprise est née en Mars 2019

Quel est votre métier ?

Je propose des massages à domicile pour les particuliers, même si pour le moment j'ai surtout travaillé avec des entreprises.

Quelles prestations proposez-vous ?

Pour le moment je pratique 3 types de massages sur siège de massage, 1 habillé donc sans huile et les 2 avec.

Le massage Amma, idéal en entreprise puisqu'habillé (dos/épaules/tête). Dynamisant et relaxant, il dure de 12 à 20 mn.

Le massage des mains et bras et le massage des pieds.

Je suis actuellement une formation afin de pouvoir proposer des massages corps sur table.

Le premier RDV est le plus long (environ 40 mn) car je prends le temps d'échanger avec la personne, pour cerner ses attentes, ses besoins, faire le point sur ses points de tension. Il faut être bienveillant, à l'écoute. Le massage permet une revalorisation, un retour et une écoute de soi. Donc pour qu'il soit bénéfique je cherche toujours à m'adapter à la personne qui est en face de moi ; y compris si je comprends qu'elle a des douleurs qui nécessitent un avis médical : par exemple si une personne a une tendinite au bras, je vais sans doute refuser le massage au risque d'aggraver ce souci. Les massages n'ont pas de visées thérapeutiques, je ne suis pas médecin.

Que faisiez-vous avant ?

J'étais médiatrice sociale à Rouen. Avec mon conjoint nous voulions acheter une maison. Un agent immobilier nous a fait découvrir Saint-Saire et cela nous a tout de suite plu. Dans un premier temps nous avons fait la route pour travailler à Rouen, mais les allers retours, la grisaille, le béton...m'ont amenée à réfléchir sur une nouvelle orientation. Nous voulions aussi des animaux, un cheval qui pourrait rester avec nous et ne pas être en pension (comme auparavant à Rouen). J'ai sauté le pas et je ne le regrette pas, cette vie me correspond mieux même si j'aimais beaucoup mon métier.

Nous nous plaisons bien ici, notre envie est de participer davantage aux manifestations. Il règne dans le village une atmosphère agréable qui nous convient !

Quels sont vos projets ?

D'abord de terminer ma formation, de me faire connaître davantage à Saint-Saire et de participer à la vie du village. Une grande idée serait d'acquérir un camping-car tout équipé pour proposer mes soins de façon itinérante. Je dois également préparer des contacts avec les entreprises du secteur. Je finalise actuellement mes supports de « publicité ».

Pour conclure, quels tarifs ? Comment vous contacter ?

Les massages sont à 20 euros, je prends 10 euros de plus si je dois me déplacer à plus de 1h de Saint-Saire.

Je propose également des bons cadeau valables 1 an qui permettent de faire plaisir à vos proches.

On peut me contacter par téléphone, par mail. Certaines personnes appellent pour me demander des renseignements que je donne avec plaisir, c'est sans engagement !

Le massage assis est un toucher structuré avec l'objectif d'accroître la circulation de l'énergie dans les méridiens, de détendre et de réénergiser une personne en 15 minutes.

Tony Neuman

Parenthèse idéale

La Relaxation par le Massage



Formations validées à l'Institut Cassiopée.

SIRET 848 626 537 00015

Ne pas jeter sur la voie publique

Massage Bien-être
À domicile / en entreprise

Alexandra Panthou
07.66.14.83.00
parenthese.ideale@gmail.com

BANQUET DES AINÉS



Le banquet des aînés a eu lieu le 6 octobre 2019. Il est offert aux habitants de plus de 65 ans et aux membres du conseil municipal. Une quarantaine de convives étaient présents dont Nicolas Bertrand, président de la communauté de communes Bray-Eawy.



Il s'agit d'un moment de convivialité privilégié avec nos anciens.

COLIS

Les colis ont été distribués aux personnes âgées de plus de 65 ans par les membres de la commission les vendredi 20 et samedi 21 décembre. Ce colis était composé d'une bouteille de pétillant, une bouteille de cidre, un neufchâtel, une brioche, une bouteille de vin, une boîte de chocolats et un paquet de 2 tranches de saumon fumé.

CLIC DU PAYS DE BRAY

S'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et à leurs proches. Le CLIC répond gratuitement aux questions et aide à trouver une solution aux difficultés du quotidien.

Accueil : 4 route d'Aumale—Annexe maison de Santé
76270 Neufchâtel en Bray

☎ 02 35 93 02 13.

Le CLIC vous reçoit le lundi de 8h30 à 12 h 30 et de 13 h30 à 16h
le jeudi de 8 30 à 12 h 30



ADMR

Secrétariat au 1er étage de la mairie de Saint-Saire

Permanences : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 13h30-15h30

☎ 02 35 94 92 41



L'ensemble des Membres du Comité des Fêtes de Saint-Saire, vous souhaite une agréable année 2020, qu'elle vous apporte la réussite, la santé et la prospérité que vous méritez. Continuons Ensemble !

L'année 2019 fut une année de **2020** record pour le comité des Fêtes.

Foire à tout...

Évidemment la Foire à Tout a battu des records de fréquentations avec des milliers de visiteurs et plus de 400 exposants ! Une météo idéale, de la bonne humeur, une recette parfaite. Encore Merci à tous les bénévoles mobilisés pour cette journée intense mais exceptionnelle.

Si vous souhaitez devenir bénévole, n'hésitez pas à vous rapprocher de Jérémy ou d'un membre du CDF, nous serons heureux de vous compter parmi nous.



Soirée des bénévoles...



Merci à tous les bénévoles!!!

Soirée disco

La soirée DISCO n'est pas démodée, elle a rassemblé plus de 150 personnes. Au menu : Mille crêpes, Poulet basquaise et une tartelette normande pour terminer. Personne ne s'est fait prier pour rejoindre la piste de danse.





Marché de Noël ...

Le marché de Noël est revenu le Vendredi Après-Midi cette année, avec une hausse de fréquentation par rapport au Samedi. Le Père-Noël avait été prévenu de ce changement et était bien présent pour l'occasion. Une trentaine d'exposants étaient présents : ils ont pu faire profiter les visiteurs de leurs créations ainsi que de leurs produits pour les fêtes de fin d'année. L'église à cette occasion était ouverte. Une ambiance conviviale régnait dans la salle. Les enfants ont installé les santons dans la crèche. Un chocolat chaud les attendait au marché de Noël.



Saint Sylvestre 2019 ...

Un autre record battu, remplir les 160 places de la Saint-Sylvestre en 4 jours ! Nous affichions complets mi-Novembre sous réserve du règlement. Le petit plus de cette année, une chanteuse, Tassadit était présente pour assurer le show accompagné de Fab'Events notre DJ habituel. L'arrivée en 2020 fut festive et joyeuse.



Nouveauté pour 2020 : Suite à vos demandes, nous organisons une randonnée pédestre le dimanche 21 juin.

Président : Jérémy Lerat
Trésorier : Amélie Vivien
Secrétaire : Fabienne Dessaux
Mail : cdfsaintsaire@gmail.com



L'association culturelle et sportive de Saint-Saire vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.

L'année 2019 s'est terminée par une sortie au Havre et la fête d'Halloween tant attendue par les enfants.

2020 commence par une sortie à la patinoire de l'Ile Lacroix à Rouen le dimanche 26 janvier pour assister au match de Hockey Rouen contre Mulhouse.

Vous pouvez toujours nous rejoindre au cours de Gym tous les lundis à 19h15 à la salle des loisirs (30 € les 10 séances).

Un repas dansant est organisé le 14 mars.



Présidente : Christine Simon
Trésorier : Jessica Lefebvre
Secrétaire : Florence Lefebvre

Le club des Epis d'Or est une association qui organise différentes activités et animations tout au long de l'année :

Le yoga tous les mardis matin où deux groupes se succèdent sous la conduite de Martine Jourde.

Le club mémoire qui se réunit une fois par mois où le but est de faire fonctionner sa mémoire par des recherches, des calculs, des revues de presse...

Mais aussi pour le second semestre 2019 :

La sortie d'automne en novembre où 33 adhérents se sont retrouvés pour un déjeuner au restaurant d'application suivi de la visite guidée du château de Mesnières. On notait la fidèle présence de nos doyennes du club Mme Lucienne Bance et Mme Denise Cereza.



Le repas de Noël où 36 adhérents ont pris place dans la salle des loisirs joliment décorée (merci au comité des fêtes) pour savourer le repas préparé par la Charcuterie Prieur de Forges les Eaux et le dessert par la boulangerie du village. Lors de ce banquet, les adhérents ont reçu en cadeau un paquet de chocolats ; un calendrier est également offert à tous les adhérents.



L'année 2020 a débuté par son assemblée générale où le rapport moral a été présenté par la présidente et le rapport financier (il y est noté un léger excédent pour l'année 2019) par Christiane Mascarelle, trésorière.

L'année 2020 se poursuivra par un après-midi théâtral le dimanche 23 février à 15h à la salle des loisirs où la troupe Art'Monik présentera du « Rififoin dans les labours ». Prix de la place : 10 €

Vous souhaitez être adhérent de l'association (15 € l'adhésion, montant inchangé depuis de nombreuses années) pour participer au yoga, à l'activité mémoire, aux banquets et sorties... renseignez-vous auprès de Jacqueline Lamulle, présidente, au 02 32 97 07 12.

Présidente : Jacqueline Lamulle
Trésorière: Christiane Mascarelle
Secrétaire : Jacqueline Lamulle



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 25 JUIN 2019 Folio 142 sur 200

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/06/2019

Présents : 10 + 1 (Bruno Biard arrivé à 20h45 et prendra part au vote à partir de la délibération n°30)

Maryse Duval, Bruno Biard, Joël Donne, Fabienne Dessaux, Séverine Riclus, François Durieu, Christine Dieutre, Denis Decaux, Ginette Lannel, Charles-Henri Ricard, Michel Lahaye.

Absents/excusés : 03

Alain Goubert, Etienne Lurois, Philippe Duval

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 10 + 1 (Bruno Biard arrivé à 20h45 et prendra part au vote à partir de la délibération n°30)

Secrétaire de séance : Christine Dieutre

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2019 a été lu et approuvé.



DÉLIBÉRATION du 25/06/2019 - N°26

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEPA O2 BRAY

Suite au courrier reçu du SIAEPA O2 BRAY concernant la modification de leur statut dû au changement de siège social, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes membres doivent délibérer dans un délai de 3 mois. Passé ce délai, la décision sera réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le changement de siège social du Syndicat O2 Bray : transfert du 17, rue de la Grande Flandre au 47bis Rue de Flandre toujours sur la commune de Neufchâtel-en-Bray.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 25/06/2019 - N°27

REMBOURSEMENT D'ASSURANCE SUITE AU SINISTRE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE EN AOÛT 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le remboursement d'assurance de la Maïf d'un montant de 492.37 €, suite au sinistre survenu à l'agence postale communale en Août 2018.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 25/06/2019 - N°28

REMBOURSEMENT D'ASSURANCE SUITE AU BRIS DE VITRE A LA SALLE DE LOISIRS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le remboursement d'assurance de la Maïf d'un montant de 998.40 € suite au bris de vitre survenu à la salle de spectacles et de loisirs de Saint-Saire.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 25/06/2019 - N°29

LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire explique au Conseil municipal que les parkings et les places du village ne sont pas comptabilisées dans la longueur de voirie ce qui a un impact sur les dotations.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 25 JUIN 2019 ^{Folio 143 sur 200}

Concernant ces places et ces parkings, la donnée à recueillir est la longueur et non la surface (soit le métrage du plus long côté).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'approuver :

- l'actualisation du tableau (datant de 2011) de classement des voies communales à caractère de place publique (annexé à la présente délibération)

- le tableau des modifications de linéaires des voies communales à caractère de place publiques (métrage du plus long côté) comme suit :

o Place de la source	44 mètres
o Parking desservant les habitations 119 et 151.....	28 mètres
o Parking desservant les habitations 36 à 108	94 mètres
o Parking du cimetière.....	63 mètres
o Place des Loisirs	96 mètres
o Parking Route de la côte Pavée.....	41 mètres
o Parking Route de Sommary	87 mètres

- Ce nouveau tableau de classement des voies communales à caractère de place publique dont le linéaire s'établit à 453 mètres

- Ce tableau des modifications de linéaires des voies communales à caractère de place publiques s'ajoute au tableau de classement des voies communales à caractère de chemin (datant de 2011) qui reste inchangé pour une longueur de voirie de 13 233 mètres

- Autorise le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2020 et années suivantes, soit une longueur totale de $13\ 233 + 453 = 13\ 686$ mètres.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 25/06/2019 - N° 30

AVANT PROJET 2019 - SDE76 - ECLAIRAGE PUBLIC « La Croix des Cloutiers »

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2019-0-76649-M2523 et désigné « La Croix des Cloutiers » dont le montant prévisionnel s'élève à 1 977.25€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 806.53€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'adapter le projet ci-dessus ;

- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 806.53€ TTC ;

- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 25/06/2019 - N° 31

TRAVAUX DE PEINTURE AUX ECOLES

Madame le Maire présente les différents devis reçus pour la rénovation des salles de classe (Entreprises Dumouchel et Thérasse). Il est convenu d'attendre pour la rénovation du revêtement des sols.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le devis de l'entreprise Thérasse pour la fourniture et pose de peinture à l'école d'un montant de 1958€ TTC.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 25/06/2019 - N°32

REFECTION DES 3 EMMARCHEMENTS

Madame le Maire présente les différents devis reçus pour la réparation des marches et perron des écoles et de la mairie (Entreprises Joly, Thibault,...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de faire des travaux de réparation des marches et perron des écoles et de la mairie à hauteur de 1900€ TTC.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 25/06/2019 - N°33

PHOTOCOPIEURS ET PC

Madame le Maire présente un tableau récapitulatif des offres faites pour l'achat ou la location de matériel de bureautique. Notre contrat avec Rex Rotary prendra fin en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte la proposition de la société ABR pour la location de matériel informatique et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire, dès que possible.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 25/06/2019 - N°34

LOCATION DE LA « SALLE DES ARTS » AUX ACACIAS, EN BUREAU

Une salle de réunion dénommée « salle des arts » est disponible, il est proposé de mettre cette salle en location

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de mettre en location la salle des Acacias pour un montant mensuel de 80€ charges comprises et autorise Madame le Maire à trouver le futur locataire et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 25/06/2019 - N°35

EVENEMENT FAMILIAL D'UN EMPLOYÉ COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'offrir un présent d'une valeur d'environ 50 euros lors du mariage d'un employé communal.

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 01



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Diverses demandes de subvention refusées (FAJ, FSL)
- Compte-rendu de la commission travaux
- Affaires sociales : le repas des anciens et le colis seront maintenus en 2019
- Prochaine réunion du conseil communautaire Bray Eawy à Saint-Saire le 3 juillet 2019
- Fête du terroir le 7 juillet 2019 : église ouverte avec visite commentée
- Gazette : faites des propositions d'articles pour le prochain numéro
- Sivos : semaine d'école à 4 jours pour la rentrée prochaine
- Anciens combattants : tenue de l'Assemblée générale
- Avocat : présence de Maître Amisse à la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2019
- Date d'audience : 8 octobre 2019
- Lettre recommandée pour tablette

- Au Quai Gourmand
- Fête de la moto : des riverains se sont plein du bruit



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 Folio 146 sur 200

L'an deux mil dix-neuf, le dix du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/09/2019

Présents : 13

Maryse Duval, Bruno Biard, Joël Donne, Fabienne Dessaux, Séverine Ricius, François Durieu, Denis Decaux, Ginette Lannel, Charles-Henri Ricard, Michel Lahaye, Alain Goubert, Etienne Lurois, Philippe Duval.

Absents/excusés : 01

Christine Dieutre (qui a donné pouvoir à Ginette Lannel)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Bruno Biard

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2019 a été lu et approuvé.

DÉLIBÉRATION du 10/09/2019 - N°36

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ADAS

La convention avec l'A-D-A-S arrive à échéance le 31 décembre 2019, il convient de la renouveler pour une durée de 4 ans. L'A-D-A-S met en œuvre des prestations pour le compte de la collectivité et au bénéfice de ses agents, en répondant aux exigences de la réglementation en matière d'action sociale.

La cotisation de l'année 2019 (et suivantes) pour les collectivités ou établissements est fixée à 0,70 % de la masse salariale brute inscrite aux articles 6411 et ses subdivisions ainsi que les salaires bruts des agents adhérents à l'A-D-A-S portés aux articles 6413 et 6416 de l'année 2019, avec un minimum de 100,00 € par agent et par an.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que depuis la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, et conformément à l'article L.2321.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses afférentes à l'action sociale sont obligatoires. L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

Article 1 : D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion de l'A-D-A-S.

Article 2 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6474 du budget primitif de l'année 2020 et suivantes

Article 3 : De charger le Maire de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président de l'A-D-A-S.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 10/09/2019 - N°37

BUDGET COMMUNAL

REMBOURSEMENT D'ASSURANCE SUITE AU SINISTRE DE LA SALLE DES FÊTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le remboursement d'assurance de la Maif d'un montant de 607.44 €, suite au sinistre survenu le 18 avril 2019 concernant la porte de la salle des loisirs endommagée par un tiers non identifié.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 10/09/2019 - N°38

BUDGET DU COMPLEXE-COMMERCIO-TOURISTIQUE REMBOURSEMENT D'ASSURANCE AU QUAI GOURMAND

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le remboursement d'assurance de la Maif d'un montant de 985.01 €, suite au sinistre survenu le 16 octobre 2017 concernant la porte d'entrée du Quai Gourmand.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Folio 147 sur 200

DÉLIBÉRATION du 10/09/2019 - N°39

REPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE DES ACACIAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, retient le devis de l'entreprise S.B.R d'un montant hors taxe de 4 740€, pour le remplacement de la porte d'entrée des Acacias.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 10/09/2019 - N°40

BANQUET DES ANCIENS 2019

Le compte-Rendu de la réunion de la commission CCAS du 5 septembre 2019, est donné aux membres du conseil-municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'inviter gratuitement les personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2019 (soit 84 anciens), les membres du conseil municipal et de la commission du CCAS, le personnel communal, la Conseillère Départementale, le Président de la communauté de communes, le Député, la conseillère régionale, les prêtres de la paroisse.
- De fixer le montant de la participation à 28€ pour les conjoints des invités gratuitement et pour les autres personnes.
- De confier la réalisation du banquet à M. Paviot Jérôme, traiteur à Neufchâtel-en-Bray, et la réalisation du dessert et du pain à la boulangerie Lecomte de Saint-Saire.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 10/09/2019 - N°41

COLIS DE NOËL 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'offrir un colis aux anciens de 65 ans et plus domiciliés dans la commune ; la valeur du colis sera comprise entre 24 € et 26 € comme l'an passé.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Intervention de Maître Amisse-Duval
- Changement de matériel informatique les 17 et 18 septembre 2019
- La tablette manquante mentionnée lors d'une réunion précédente a été demandée par courrier recommandé par Mme Le Maire. Nous l'avons reçu avec un courrier joint où il est mentionné que la tablette a été donnée par RexRotary à cette personne et celle-ci demande à Mme Le Maire de la remettre à RexRotary
- Compte-rendu de la réunion de Sivos
- Demander des devis pour les futurs travaux du RDC des Acacias
- Installation de la fibre à partir du 21 septembre
- Lampadaire sera posé début octobre
- Installation d'un panneau « voie sans issue » impasse du Mesnil Sigaux
- Problème de sécurité en face de l'école

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Folio 148 sur 200

- Tonte des talus à faire maintenant
- Une commission travaux aura lieu fin septembre
- Remplacer les piquets en bois abîmés, en bordure de la salle des fêtes
- Prochain conseil municipal vers le 15 octobre 2019.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

L'an deux-mill-dix-neuf, le quinze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/10/2019

Présents : 11

Maryse Duval, Bruno Bland, Jérémy Donnet, Fabienne Descaux, Séverine Ricus, François Durica, Denis Descaux, Ginette Lannel, Charles-Henri Ricard, Michel Lahaye, Alain Goubert.

Absents/excuses : 03

Etienne Lureid, Philippe Duval, Christine Gieutra.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Ginette Lannel

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2019 a été lu et approuvé.

DÉLIBÉRATION du 15/10/2019 - N°42

TARIFS COMMUNAUX 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote les tarifs communaux 2020 comme suit :

Columbarium :

Case 15 ans : 260 €

Case 30 ans : 560 €

Droit de dépôt des cendres dans le jardin du souvenir : 90 €

Cimetière :

Cession de 2 m²

Cession en surface (m²)

30 ans : 140 €

50 €

50 ans : 170 €

60 €

Droit de dépôt d'une urne funéraire dans un caveau de famille :

30 ans : 50 €

50 ans : 60 €

A partir du 1^{er} janvier 2020, la redevance pour le droit de superposition est supprimée.

RESTAURANT SCOLAIRE	
Vin d'honneur	40,00 €
1 journée	90,00 €
1 journée supplémentaire	45,00 €

SALLE DES LOISIRS FRAIS (ÉLECTRIQUES INCLUS)	
Vin d'honneur semaine	65,00 €
Location 1 journée	200,00 €
Jour supplémentaire	60,00 €
Location commerciale (1 ^{er} jour et sans cuisine)	235,00 €
Idem 2 ^{ème} jour	120,00 €
Salle de réunion en complément	50,00 €
Ferfeit nettoyage de base	60,00 €
Ferfeit nettoyage complet	120,00 €

SALLE DE RÉUNION DE LA SALLE DES LOISIRS (uniquement en semaine et hors jours fériés)	
Avec office de réchauffement - 1 journée	125,00 €
Sans office de réchauffement - 1 journée	55,00 €

LOCATION MATÉRIEL DIVERS	
1 à 4 tables pliantes avec chaises PVC	30,00 €
5 à 8 tables pliantes avec chaises PVC	60,00 €
8 à 12 tables pliantes avec chaises PVC	90,00 €
de 1 à 4 tables en bois avec bancs	10,00 €

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

Un chèque de caution de 120€ sera demandé avant la location de la salle et restitué en fin de location si l'état des lieux de sortie est correct. Celui-ci sera encaissé en cas de dégradation.
Lors du décès d'un résident de la commune la petite salle des loisirs, la bibliothèque ou le restaurant scolaire pourront être mis à disposition gratuitement à condition d'être libre.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 15/10/2019 - N°43

SUBVENTION DE LA COMMUNE AU COMPLEXE COMMERCIO TOURISTIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de verser une subvention exceptionnelle de la commune de 9 382€ au Complexe-commercial touristique pour l'année 2019, comme il a été prévu au budget 2019 au compte 67441.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 15/10/2019 - N°44

TRAVAUX EN RÉGIE : DÉCISION MODIFICATIVE 1^{er} étage « Acacias » Logement N°3

Les travaux du logement communal « Acacias » 1^{er} étage, logement 3 Route de Sommiery étant terminés, il convient de passer des écritures en comptabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, prend la décision modificative suivante :

Crédits à réduire :

Recette : Chapitre 042 - Compte 722 : 4 065€

Crédits à ouvrir :

Dépenses : Chapitre 040 - Compte 2132-Opération 135 : 4 065€

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 15/10/2019 - N°45

TRAVAUX EN RÉGIE : DÉCISION MODIFICATIVE 1^{er} étage « Acacias » Logement N°5

Les travaux du logement communal « Acacias » 1^{er} étage, logement 5 Route de Sommiery étant terminés, il convient de passer des écritures en comptabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, prend la décision modificative suivante :

Crédits à réduire :

Recette : Chapitre 042 - Compte 722 : 2 733€

Crédits à ouvrir :

Dépenses : Chapitre 040 - Compte 2132-Opération 136 : 2 733€

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 15/10/2019 - N°46

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES-EFFACEMENT DE LA DETTE Jugement du 13 mai 2019

Considérant la transmission par le Trésorier des dossiers qui doivent faire l'objet d'une délibération pour créances éteintes. En effet le jugement intervenu à l'issue de la procédure a pour effet d'éteindre

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

juridiquement la créance concernée suite à la validation des mesures imposées concernant la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en date du 13 mai 2019. Nous sommes dans l'obligation d'effacer la dette de [REDACTED]. Ces créances portent sur des produits dont il n'a pu être effectué le recouvrement en raison de l'insolvabilité du débiteur. Cette somme a été inscrite sur les budgets 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- n'approuve pas cet effacement mais se voit dans l'obligation de le voter puisqu'il n'a pas le choix
- efface la dette de 14 726,24 € par un mandatement au compte 6542, selon la liste des dettes à effacer suivant validation définitive des mesures de la Commission de surendettement arrêtée au 13/05/2019

Votants : 11

Pour : 04

Contre : 03

Abstention : 04

DÉLIBÉRATION du 15/10/2019 - N°47

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES-EFFACEMENT DE LA DETTE

Jugement du 10 janvier 2019

Considérant la transmission par le Trésorier des dossiers qui doivent faire l'objet d'une délibération pour créances éteintes en effet le jugement intervenu à l'issue de la procédure a pour effet d'éteindre juridiquement la créance concernée suite à la validation des mesures imposées concernant la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en date du 13 mai 2019. Nous sommes dans l'obligation d'effacer la dette de [REDACTED]. Ces créances portent sur des produits dont il n'a pu être effectué le recouvrement en raison de l'insolvabilité du débiteur. Cette somme a été inscrite sur les budgets 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- n'approuve pas cet effacement mais se voit dans l'obligation de le voter puisqu'il n'a pas le choix
- efface la dette de 6 689,73 € par un mandatement au compte 6542, selon la liste des dettes à effacer suivant validation définitive des mesures de la Commission de surendettement arrêtée au 25/06/2019

Votants : 11

Pour : 04

Contre : 03

Abstention : 04

DÉLIBÉRATION du 15/10/2019 - N°48

RECRUTÈMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les dispositions de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoient des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grève ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de réaffectation des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 64131

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019 Folio 153 sur 200

DÉLIBÉRATION du 15/10/2019 - N°49

RENÉGOCIATION DE PRÊTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Madame le Maire à renégocier des prêts avec les organismes de prêts et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 15/10/2019 - N°50

BUDGET COMMUNAL REMBOURSEMENT D'ASSURANCE SUITE AU SINISTRE DE LA SALLE DES FÊTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le supplément de remboursement d'assurance de la Maif d'un montant de 538.56 €, suite au sinistre survenu le 18 avril 2019 concernant la porte de la salle des loisirs endommagée par un tiers non identifié.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 15/10/2019 - N°51

REVISION STATUTAIRE 2020 DU SDE76

Vu la délibération 2019/06/21-04 du SDE 76

Considérant :

- Madame le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime-SDE76 votés le 21 juin 2019 qui lui permettent :
 - o De sécuriser ses compétences actuelles,
 - o De prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires,
 - o De pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI.
- Madame le Maire indique que ces nouveaux statuts prévoient le maintien des missions et compétences en électricité, gaz, éclairage public et télécommunications électroniques, ainsi que le maintien du mode de gouvernance existant avec notamment ses 14 Commissions Locales de l'Énergie (CLÉ) inchangées.
- Les nouveaux statuts prévoient des compétences optionnelles pour améliorer ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur :
 - o La transition énergétique,
 - o L'équipement énergétique de son territoire,
 - o La participation aux Plans Climat Air Énergie (PCAET),
 - o Le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,
 - o La production d'énergie d'origine renouvelable,
 - o Les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois énergie,
 - o La mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, électrique)
 - o La gestion simple et intelligente de l'énergie : réseaux communicants, stockage d'énergie.
- Les modalités d'adhésion des EPCI sont également prévues.

Puis madame le maire donne lecture du projet de statuts et de règlement intérieur annexés à la présente délibération, ainsi que de la note descriptive.

PROPOSITION :

Il est proposé :

- D'adopter les statuts 2020 et règlement intérieur 2020 du SDE76

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76 ci-annexés.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

DÉLIBÉRATION du 15/10/2019 - N°52

BANQUET DES ANCIENS 2019

Changement de traiteur

M. Paviot Jérôme traiteur de Neufchâtel, ne pouvant plus assurer la réalisation du banquet des anciens 2019 de Saint-Saire, un autre traiteur a été choisi pour préparer ce repas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal remercie M. et Mme Poignye, traiteur à Neufchâtel-en-Bray d'avoir assuré la réalisation de son banquet des anciens et autorise Madame le maire à régler la facture correspondante.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Futurs travaux au RDC « Acacias »
- Compte-rendu de la commission Voirie-Travaux
- Les subventions accordées ont été reçues
- Lecture du courrier d'un locataire
- Organisation agence postale communale en cas d'absence
- Accident de travail d'un employé communal
- Isolation du logement Rue de la gare
- Nouvelle date d'audience : 10 décembre
- Divers courriers envoyés et reçus (assurances, prêtres)
- Election du nouveau bureau du Comité des fêtes : félicitations aux nouveaux élus
- Repas du 11 novembre des anciens combattants au Quai Gourmand

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20 minutes



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Folio 155 sur 200

- De renégocier le prêt N° 70006964573 auprès du Crédit Agricole Normandie Seine selon les caractéristiques suivantes :
 - o Montant : 101 065.55€ (égal au capital restant dû après paiement de l'échéance du 06/01/2020 soit 95 886.10€ + les indemnités de remboursement anticipé de 5 179.45€)
 - o Durée en mois : 180 mois
 - o Périodicité : Annuelle
 - o Taux fixe : 1.47%
 - o Date de mise en place : 06/01/2020, ou si dépassement de la date, à réception de l'avenant signé.
- D'autoriser Madame le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt
- D'amortir la somme de 5 179.45€ sur 15 ans à partir de 2020, soit 345€ pendant 14 ans et 349.45€ la dernière année.

DÉLIBÉRATION du 05/11/2019 - N°54

REMBOURSEMENT PAR LA SOCIÉTÉ ABR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le chèque d'ABR d'un montant de 1640 euros, suite à un remboursement de trop perçu.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 05/11/2019 - N°55

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LES MISSIONS D'INGÉNIERIE TECHNIQUE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-SAIRE ET LA COMMUNAUTÉ BRAY-EAWY

Considérant la proposition de convention de prestation de service pour des missions d'ingénierie technique proposée par la Communauté Bray-Eawy,

Considérant que ces missions d'ingénierie technique comprennent principalement des conseils techniques et une aide au montage des dossiers de demande de subvention (notice technique) ou à la rédaction des pièces techniques des marchés publics.

Ayant entendu les explications fournies,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'adopter le projet de convention de prestation de service pour des missions d'ingénierie technique proposé par la Communauté Bray-Eawy,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- A la demande du père Savarin, prêt du restaurant scolaire à association pour l'accueil du camp de vacances sur terrain voisin de la mairie pour camp des jeunes en juillet 2020.
- Organisation des vœux du Maire du Dimanche 12 janvier 2020
- Mise au point sur les candidatures pour le remplacement de l'agent technique
- Divers points sont abordés sur la voirie communale
- Dysfonctionnement de la ventilation de la Salle des Loisirs

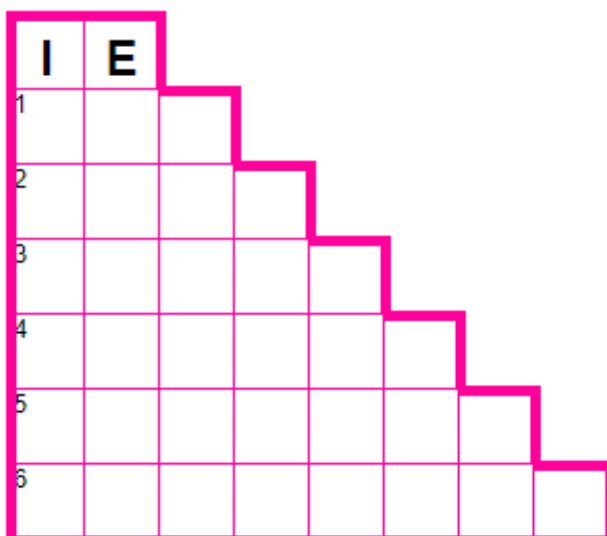
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Mots fléchés



GÂTEAU AU CHOCOLAT TRAVAIL DES FÈVES DE CACAO	ANTICIPER DONNANT DES COUPS	DANS LE BUT	PALMIER DEVELOPPE PAR LA TORREFACTION	PREMIERES ARRIVEES	GRANDE ECOLE CHARPENTE
DURÉE ANTI-OXYDANTS DU CHOCOLAT		FERA L'AFFAIRE PESANT D'OR		AGENCE AMERICAINE PREMIERE NOTE	MATIÈRES PREMIÈRES DU CACAO
BARRE CHOCOLATÉE AMRETTTES		HÉROS DE LA SAGA HURRY POTTER	A PÂQUES, EN CHOCOLAT MONNAIE JAPONAISE	A PÂQUES, EN CHOCOLAT	LE CHOCOLAT EST MORTEL POUR CET ANIMAL
ORIENTA	ÉLÉMENT DE POLICE LES INVENTENT LE CHOCOLAT		ARTICLE ESPAGNOL AJOUTÉ DE TOILE	CHEMIN DE VIE PARFUMS FOURNIS AU CHOCOLAT	
		NÉGATION	CRÈME AU CHOCOLAT		
PREMIER PRODUCTEUR MONDIAL DE CACAO	ZINC AU LABO UTILISÉ POUR DISTINGUER LES AROMES		COURS D'EAU VILLE DE LA DRÔME	BROUTES	LA SAVEUR PRINCIPALE DU CHOCOLAT
PETIT CUBE SUR LA TÊTE DU CHOCOLATIER		POISSON ROUGE		JEUNE FEMME	
			THÉÂTRE JAPONAIS ANCIENNE MESSAGERIE INTERNET	GÂTEAU BRETON	SEMBLABLE
LA RUSSIE SUR LE WEB GRAND DE BEAUTÉ		VERSION DOUBLÉE	MÉGATONNE	OCCASION DE MANGER DU CHOCOLAT POUFFE	
				ROUSPÉTER	
VIEILLE RADIO			UN TYPE DE CHOCOLAT		ARTICLE

Mots en escalier



Horizontalement

- 1 colère
- 2 pas grand chose
- 3 avoir entre les mains.
- 4 flairer
- 5 se colle à la chambre
- 6 offenser